



# Arts et Lettres de France

Association Culturelle Internationale  
(Régie par la loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de la Gironde  
sous le n° 10 409 - J.O n° 152 du 20/06/1974)

Siège social de Arts et Lettres de France  
129 rue Malbec - 33800 BORDEAUX - Tél : 05 56 92 00 28  
Email : mbeule@artsetlettresdefrance.fr - Site Internet : www.artsetlettresdefrance.fr

## RÈGLEMENT CONCOURS LITTÉRAIRE A.L.F

**RÉSERVÉ AUX JEUNES : Deux catégories : jusqu'à 14 ans et de 14 à 20 ans**

Le but de notre association est d'encourager, de maintenir et de promouvoir la culture française et de faire connaître et récompenser des écrivains de tout âge.

C'est pourquoi nous créons un concours « **JEUNES ALF** », **gratuit**.

Vous pouvez concourir à titre individuel.

Les élèves d'une classe sont admis à présenter un travail collectif illustré ou non.

### **POÉSIE :**

- Section classique
- Section néo-classique
- Section libre

### **PROSE :**

- Section nouvelle
- Section conte
- Section roman

Pour chaque section : un **Premier Prix** sera accompagné d'un livre d'art.

Le Grand Prix d'Excellence « Arts et Lettres de France – Jeunes » sera remis avec **un chèque de 50 euros** au lauréat ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Le concours est ouvert du **1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011 au 31 MARS 2012**.

Les oeuvres seront envoyées au siège social, en triple exemplaire, sous pli non recommandé, Pour garantir, vis-à-vis des membres du Jury, l'anonymat de chaque candidat, et ce pour chacune de ses œuvres, tout exemplaire portera sur la page, en haut et à droite, deux indications : la section et un seul mot qui servira de code.

Ces indications devront être mentionnées sur une feuille portant :

- le nom et le prénom,
- l'âge,
- l'adresse complète avec le code postal et votre numéro de téléphone,
- la récapitulation par section des ouvrages présentés.

Les décisions du Jury sont sans appel. Les manuscrits des participants ne sont pas restitués.

Joindre 2 enveloppes timbrées au nom et adresse du concurrent pour l'accusé de réception et l'obtention des résultats qui seront communiqués **début mai 2012**.

**La remise des prix se fera à STRASBOURG le SAMEDI 2 JUIN 2012.**

**Se renseigner auprès du Siège social ou sur Internet : [www.artsetlettresdefrance.fr](http://www.artsetlettresdefrance.fr)**